

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2012

VILLAZ



DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. LA RESSOURCE EN EAU

Il s'agit des captages qui peuvent être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (lac, torrent, rivière...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Elle correspond aux réservoirs et aux stations de traitement, qu'elles soient simples (désinfection au chlore ou rayonnements ultra-violet) ou beaucoup plus élaborées.

Les prélèvements effectués caractérisent l' EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION, et après traitement le cas échéant.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION est caractérisé par un réseau de canalisations distribuant à une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
DISONCHE	400	DISONCHE-NANTISSES	STATION DE DISONCHES
PRINCIPALE DE VILLAZ	1 770	FORAGE D'ONNEX	RÉSERVOIR DU CHEF LIEU VILLAZ STATION DE DISONCHES

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrêté de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité publique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Délégation Territoriale de l'ARS

CAPTAGE			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Débit moyen m3/j	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue	Arrêté D.U.P.
DISONCHE-NANTISSES	400	VILLAZ	18/07/1995	12/05/1999
FORAGE D'ONNEX	400	VILLAZ	18/07/1995	12/05/1999

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Collectivité : VILLAZ

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION DISONCHE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	NH4	PH	TURBNFU	GT22_68
				n/100mL	n/100mL	n/100mL	µS/cm	mg/L	unitépH	NFU	n/mL
31/01/2012	POUSSY	T	C	0	0	0	300	<0,03	7,75	0,71	1
24/05/2012	POUSSY	T	C	0	0	0	286	<0,03	7,75	0,23	0
10/07/2012	POUSSY	T	C	0	0	0	306	<0,03	7,50	<0,20	1
14/11/2012	POUSSY	T	C	0	0	0	308	<0,03	7,70	0,23	0
LIMITES DE QUALITE				0	0						

Pourcentage de conformité sur l'UD **100%**

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRINCIPALE DE VILLAZ	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	CTF	CDT25	NH4	PH	TURBNFU	GT22_68
				n/100mL	n/100mL	n/100mL	µS/cm	mg/L	unitépH	NFU	n/mL
17/01/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	0	346	<0,03	7,90	<0,20	0
01/03/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	0	342	<0,03	7,95	<0,20	0
24/05/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	0	308	<0,03	7,90	0,22	0
10/07/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	3	330	<0,03	7,65	<0,20	0
26/09/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	N	0	1	0	327	<0,03	7,90	0,26	0
02/10/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	0	325	<0,03	7,90	<0,20	1
02/10/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	0	323	<0,03	7,95	0,21	32
14/11/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	S	C	0	0	0	332	<0,03	7,90	0,24	3
LIMITES DE QUALITE				0	0						

Pourcentage de conformité sur l'UD **88%**

C : Conforme

N : Non conforme

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

ECOLI : Eschérichia coli

STRF : Entérocoques

CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité

NH4 : Ammonium

BSIR : Bactéries anaérobies sulfite-réductrices

GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Collectivité : VILLAZ

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRINCIPALE DE VILLAZ	LOCALISATION EXACTE	TYPE D'EAU	BAPYR	HPAT4	CU	NI	PB	CD	SB	CRT	CDT25	FET	PH	TURBNFU
				µg/l	µg/l	mg/L	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µS/cm	µg/l	unitépH
18/12/2012	CHEF LIEU DE VILLAZ	Salle des fêtes	S	<0,005	<0,012	0,13	<5	<2	<1	<3	<5	338	<20	8,00	0,25
			LIMITES DE QUALITE	0,01	0,1	2	20	25	5	5	50				

S : Eau distribuée sans traitement

T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

BAPYR : Benzo-a-pyrène

HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques

CU : Cuivre

NI : Nickel

PB : Plomb

CD : Cadmium

SB : Antimoine

FET : Fer total

CRT : Chrome total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Collectivité : VILLAZ

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION RÉSERVOIR DU CHEF LIEU VILLAZ	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFL
				n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°F	NFU
	<i>POINTS DE SURVEILLANCE</i>																
02/07/2012	RÉSERVOIR DU CHEF LIEU	S	C	0	0				1,8	0	324	2,3		7,90	7,3	16,9	0,39
18/12/2012	RÉSERVOIR DU CHEF LIEU	S	C	<1	<1	<0,5	<5	<0,1	1,6	<1	327	1,8	<20	8,10	5,8	15,1	0,35
LIMITES DE QUALITE				0	0	0,5	10	1,5	50								

Pourcentage de conformité	100%
---------------------------	------

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION STATION DE DISONCHES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFL
				n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°F	NFU
	<i>POINTS DE SURVEILLANCE</i>																
02/07/2012	STATION DE DISONCHES	T	C	0	0				1,4	0	304	<0,50		7,70	5,3	16,1	0,44
18/12/2012	STATION DE DISONCHES	T	C	0	0				1,4	0	320	0,51		7,70	3,5	17,0	0,38
LIMITES DE QUALITE				0	0	0,5	10	1,5	50								

Pourcentage de conformité	100%
---------------------------	------

C : Conforme
 N : Non conforme
 S : Eau distribuée sans traitement
 T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
 ECOLI : Eschérichia coli
 STRF : Entérocoques
 BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices

TURBNFU : Turbidité
 CL : Chlorures
 CDT25 : Conductivité à 25°C
 TH : Dureté
 FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
 NO3 : Nitrates
 AS : Arsenic
 FET : Fer total
 PESTOT : Total pesticides

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Collectivité : VILLAZ

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE FORAGE D'ONNEX <i>POINTS DE SURVEILLANCE</i>	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	µg/l	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°F	NFU
02/07/2012	FORAGE D'ONNEX	S	<1	N.M.	<0,5	<5	<0,1	<3	3,4	<1	395	9,0	<20	7,85	13,6	18,3	<0,20
09/07/2012	FORAGE D'ONNEX	S	0	0						0	397			7,70			<0,20

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Escherichia Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides